



RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Serge ZUCHELLO (Président), Hubert GROUILLER, Jean-Claude VINCENT et Bernard BOISSET.

Assiste : BROLLES Julie (Juriste en contrat d'apprentissage).

AUDITION DU 23 AOUT 2023

DOSSIER N°02R : Appel du F.C. CLERMONT METROPOLE en date du 21 août 2023 contre une décision de la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 18 août 2023, ayant retiré le club du premier tour de la Coupe de France pour défaut de paiement du relevé n°5.

La Commission Régionale d'Appel,

- Confirme la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 18 août 2023.
- Met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 90 euros à la charge du F.C. CLERMONT METROPOLE.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.